

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 août 2011

CP 11/08-13

L'an deux mil onze, le 26 août à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Monclar-de-Quercy sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Descazeaux, Roset et Marty ;

Absent excusé : M. Gonzalez.

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS COMMUNES DE MONTAUBAN ET DE VALENCE D'AGEN

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen deux demandes de garanties d'emprunts présentées par Monsieur le Président de Tarn et Garonne Habitat. Elles concernent l'acquisition-amélioration et la construction de logements.

I – Commune de Montauban

Cette opération concerne la construction de 22 logements PLUS (12 collectifs et 10 individuels) situés route de Vignarnaud à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel global d'un montant global de 2 062 906 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PRUCD foncier	207 825,00 €
* Prêt PRUCD travaux	1 465 060,00 €
* Subvention ANRU	283 566,00 €
* Fonds propres	106 455,00 €
Total	2 062 906,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 1 672 885 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

-Prêt PRUCD foncier	
Montant	207 825,00 €
Montant de la garantie	83 130,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Préfinancement	3 à 24 mois
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

-Prêt PRUCD travaux	
Montant	1 465 060,00 €
Montant de la garantie	586 024,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Préfinancement	3 à 24 mois
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 669 154 €, soit 40 % d'un montant global de 1 672 885 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 29 juin 2011.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société, un droit de réservation portant sur deux logements, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur.

II – Commune de Valence d'Agen

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de sept logements (1 T2 et 6 T3) situés à l'école Gipoulou à Valence d'Agen.

Le plan de financement prévisionnel global d'un montant global de 539 707 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS travaux	308 333,00 €
* Prêt PLAI travaux	152 700,00 €
* Subvention Etat	27 004,00 €
* Subvention Conseil Général	26 670,00 €
* Subvention GMCA	25 000,00 €
Total	539 707,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 461 033 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

-Prêt PLUS travaux	
Montant	308 333,00 €
Montant de la garantie	154 166,50 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Préfinancement	3 à 24 mois
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

-Prêt PLAI travaux	
Montant	152 700,00 €
Montant de la garantie	76 350,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Préfinancement	3 à 24 mois
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 230 516,50 €, soit 50 % d'un montant global de 461 033 €, sous réserve que la commune de Valence d'Agen se porte garante à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour la construction de 22 logements PLUS (12 collectifs et 10 individuels) situés route de Vignarnaud à Montauban, la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant de 669 154 € pour deux prêts PRUCD l'un de type foncier d'un montant de 207 825,00 € sur une durée de 50 ans au taux de progressivité de 0,00 % à 0,50 %, l'autre de type travaux d'un montant de 1 465 060,00 € sur une durée de 40 ans au taux de progressivité de 0,00 % à 0,50 % contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;
- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour l'acquisition et l'amélioration de sept logements (1T2 et 6 T3) situés à l'école Gipoulou à Valence d'Agen, la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant de 230 516,50 € pour deux prêts PLUS de type travaux, l'un d'un montant de 308 333,00 € sur une durée de 40 ans au taux de progressivité de 0,00 % à 0,50 %, l'autre d'un montant de 152 700,00 € sur une durée de 40 ans au taux de progressivité de 0,00 % à 0,50 % contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Valence d'Agen accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,